

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie et des finances

Arrêté du 06 SEP. 2013

Portant nomination d'un membre de l'observatoire de la sécurité des cartes de paiement

NOR : EFIT 1322078 A

Le ministre de l'économie et des finances,

Vu le code monétaire et financier, notamment ses articles L 141-4, R 142-22 et R 142-23;

Arrête :

Article 1^{er}

M. Gilbert ARIRA est nommé membre de l'observatoire de la sécurité des cartes de paiement en qualité de représentant des émetteurs de cartes de paiement, sur proposition du Gouverneur de la Banque de France, en remplacement de M. Jean-Marc BORNET.

Article 2

Le ministre de l'économie et des finances est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le **06 SEP. 2013**

Pour le Ministre et par délégation,
Le Directeur Général du Trésor

Le Chef de Service

Ramon FERNANDEZ

Delphine d'AMARZIT